

COMMUNE DE CAUMONT-sur-AURE

Compte-rendu de la réunion du 08 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit juillet, à 20 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2019

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 1^{er} juillet 2019.

Membres en exercice	31
Membres présents/représentés	20
Quorum (16)	Atteint
Membres absents et excusés	11
Membres ayant donné pouvoir	2

Membres présents : BEZIERS Jean-Marie, CATHERINE Yves, DUVAL Estelle, GABRIEL Christian, GENNEVIEVE Michel, GUERIN François, HANICOT Nathalie, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MONNIER Stéphane, MOTTE Jean-Pierre, PELVEY Guy, PLATON Claude, PORET Michel, VAN NIEUWENHUYSE Joël.

Membres absents : BECQUET Françoise, CALENGE Laurence, CHALLES Nadège, DEROUET Séverine, LEROY Bernard, THOMAS Jean-Paul, HUET Gaëtane, LEFEBVRE Hugues et MALGRAIN Michel.

Membres excusés : CHAILLON Sylvain, VAUGELADE Martine.

Membres absents ayant donné pouvoir : Hervé LARONCHE à Roger MAHE, Annie LEPERCHOIS à Christophe LE BOULANGER.

Secrétaire de séance : Joël VAN NIEUWENHUYSE

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11/06/2019

Observations du conseil : NEANT

Approuvé par les membres présents lors de la séance du 11/06/19.

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Non restitution d'un dépôt de garantie – Logement communal de La Vacquerie
- Devis Gabb'z Animation - Karaoké

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

1. Réfection de la toiture de l'école élémentaire Jean-Louis Etienne de Caumont

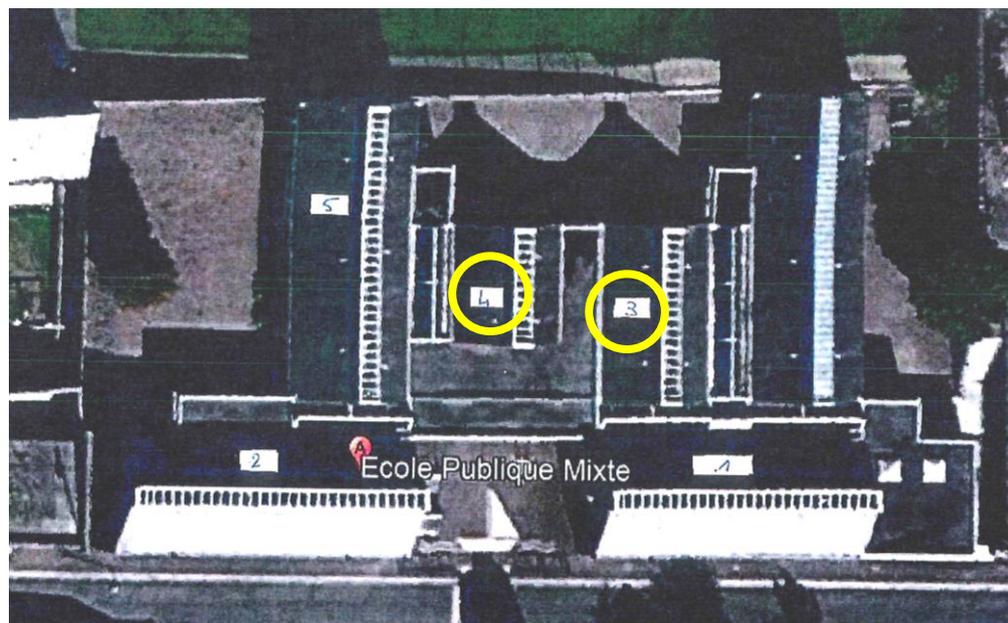
Le maire présente au conseil les devis reçus en mairie pour les travaux de réfection de la couverture de l'école élémentaire Jean-Louis Etienne de Caumont-l'Eventé,

- **SARL JFE PELCERF, à Les Loges 14240 : 21 071,59 € TTC, soit 17 559,66 € HT – TVA 20%**

Comprenant une intervention au niveau des salles informatique et polyvalente

- **EURL E.L.C., à Bayeux 14400 : 61 403,45 € TTC, soit 55 821,32 € HT – TVA 10%**

Comprenant 5 zones d'intervention (voir plan ci-dessous)



- zone 1 : 12 711,43 € HT, soit 13 982,57 € TTC
 - zone 2 : 12 711,43 € HT, soit 13 982,57 € TTC
 - **zone 3 : 10 418,89 € HT, soit 11 460,78 € TTC**)
 - **zone 4 : 6 657,07 € HT, soit 7 322,78 € TTC**)
 - zone 5 : 13 322,50 € HT, soit 14 654,75 € TTC
- 17 075,96 € HT, soit 20 491,15 € TTC**

Décision du conseil

- intervention sur les zones 3 et 4,
- programmer les autres zones en 2020,
- transmettre un mail aux deux entreprises en leur demandant à quelle date ces travaux pourraient être réalisés. Réponse avant la fin de la semaine 28, impérativement,
- suite à ces réponses, donne pouvoir au maire pour choisir entre ces deux entreprises (montant des devis quasi identique),
- appliquer des pénalités de retard si non-respect des délais d'exécution (M. VAN NIEUWENHUYSE).
- TVA à 20% et non 10%, à revoir avec l'entreprise E.L.C., si retenue.

A suivre.

2. Validation dissolution du SIVS Torteval-Livry

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte des comptes rendus des séances des 12/04/19 et 26/06/19,

Valide la délibération du Syndicat scolaire, N° 2019-08 du 26/06/2019, adoptant la convention pour la dissolution du Syndicat scolaire,

Autorise le maire à signer la convention pour la dissolution du Syndicat scolaire, passée entre le Syndicat scolaire, la commune nouvelle d'Aurseulles et la commune nouvelle de Caumont-sur-Aure.

Documents annexés au compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

Collectivités d'accueil : Commune nouvelle de CAUMONT SUR AURE

Nom de l'agent	Statut	Grade Échelon IM / IB	Durée hebdomadaire de service
Mme YVAI	Titulaire	Adjoint territorial d'animation échelon 08 IM 339 IB 366	11.5/35 ^{ème}
Mme LE BOULANGER	Titulaire	Adjoint technique territorial échelon 07 IB 335 IM 361	28.63/35 ^{ème}
Mme FINEL	Titulaire	Adjoint technique territorial échelon 08 IB 339 IM 366	21.98/35 ^{ème}

3. Création d'un poste d'adjoint d'animation 11.50/35^{ème}

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

- La création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 11.50/35^{ème}, pour les fonctions suivantes : agent polyvalent.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 339.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Création d'un poste d'adjoint technique 28.63/35^{ème}

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 28.63/35^{ème}, pour les fonctions suivantes : agent polyvalent.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 335.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Création d'un poste d'adjoint technique 21.98/35^{ème}

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 21.98/35^{ème}, pour les fonctions suivantes : agent polyvalent.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 339.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Non restitution du dépôt de garantie – Mme HERVO

Le maire rappelle au conseil la délibération prise le 14/01/19 décidant de consentir à Mme Oriane HERVO un mois de gratuité de loyer en échange de travaux d'amélioration du logement communal qu'elle louait sur le territoire de la commune historique de La Vacquerie.

Mme HERVO a déposé un préavis de départ au 30/06/19, sans avoir respecté ses engagements, aucuns des travaux d'amélioration du logement n'ont été réalisés. Le maire demande au conseil de se prononcer sur la non restitution du dépôt de garantie d'un montant de 450,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le constat de non réalisation des travaux d'amélioration,

Décide de ne pas rembourser la caution d'un montant de 450,00 € à Mme Oriane HERVO.

Adopté à l'unanimité.

7. Devis Gabb'z Animation - Karaoké

Le maire présente au conseil le devis établi par l'entreprise Gabb'z Animation, à Saint Jean des Essartiers, 14350 Val de Drôme, concernant l'animation du karaoké qui aura lieu le 07/09/19 à la salle des fêtes de la commune historique de Caumont-l'Eventé, pour un montant de 400,00 € TTC.

Ce devis comprend : le montage du matériel « Sono & Lights », la prestation d'animation karaoké, le démontage du matériel et les frais de déplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le devis de l'entreprise Gabb'z Animation, à Saint Jean-des-Essartiers, 14350 Val de Drôme, pour un montant de 400,00 €TTC,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité.

8. Affaires diverses

Transports scolaire Livry-Caumont

- Transport géré par le SIVOM du Caumontais : mise à disposition du minibus 9 places, utilisé auparavant par le Syndicat scolaire de Torteval-Livry, avec chauffeur.

- La commune gère les tournées :

- deux tournées de prévues (primaire et maternelle),

- ramassage des enfants aux points d'arrêts ou porte à porte, selon les cas,

- Inscription obligatoire des enfants sur le site de la Région et ce avant le 31/07/2019,

- Appel de fonds pour les parents : 25€/enfant/an

- Possibilité d'utiliser le minibus pour d'autres activités, coût pris en charge par la commune.

Lâcher de ballons

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, le maire propose au conseil d'interdire les lâchers de ballons sur le territoire de la commune.

Il expose au conseil que ces ballons, une fois lâchés, peuvent se retrouver dans les massifs ou le milieu marin et constituer des déchets éventuellement nocifs pour la faune et la flore (ingestion par des animaux marins, oiseaux, etc.).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

Décide,

D'interdire tout lâcher de ballons, pour les fêtes publiques ou les manifestations privées, sur le territoire de la commune nouvelle de Caumont-sur-Aure,

Charge le maire de faire appliquer cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie de Caumont

M. LEJEUNE : afficher les horaires à la porte principale de la mairie (Plexis ou autre). **A suivre.**
Précision du maire : la mairie de Caumont est fermée au public tous les mercredis mais pas aux élus.

Manche Libre

Le maire : les articles concernant Caumont-sur-Aure apparaissent maintenant sur la page « Vire ». Le maire conteste cette décision. **A suivre.**

Collège Les Sources d'Aure

M. MAHE : augmentation du nombre d'élèves (+20 env.).

SNCF

Le maire : Caumont-sur-Aure a été retenue comme ville test pour la vente de billets de train chez les buralistes.

Prochaines réunions

Préparation de la réunion de conseil de septembre : jeudi 29 août 2019 à 18h à La Vacquerie.
Séance de septembre : lundi 09 septembre 2019 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.